

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/036

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry -
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT Bernard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Eaux – Tarifs 2024 de facturation des analyses de Reliquat d'azote Sortie d'Hiver (RSH)

Dans le cadre des programmes d'actions sur les captages prioritaires portés par le service Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, depuis 2012, il est proposé aux agriculteurs concernés de participer à une campagne de Reliquat d'azote Sortie d'Hiver (RSH) pour mieux maîtriser la fertilisation. La mesure du reliquat permet en effet de raisonner les apports complémentaires en azote et ainsi limiter les risques de pollution en nitrates des eaux souterraines.

Chaque début d'année, les agriculteurs intéressés inscrivent auprès du service Eaux d'EBER une ou plusieurs parcelles (4 maximum) pour la campagne RSH.

Le service Eaux joue le rôle de facilitateur en organisant les prélèvements et les analyses.

Des agriculteurs ont exprimé leur souhait de solliciter davantage ce dispositif afin de favoriser cet outil de pilotage de la fertilisation.

Aussi, il est proposé de reconduire les dispositions validées en Conseil communautaire du 23 mai 2023 à savoir :

- un forfait de 2, 3 ou 4 analyses, en plus du tarif de l'analyse unique ;
- le maintien du dispositif pour l'ensemble des parcelles dans les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires sur le territoire EBER.

Pour l'année 2024, les tarifs proposés aux agriculteurs seraient ainsi définis :

- 1 analyse RSH (prix laboratoire + préleveur) au tarif de 78.50 € HT
- 1 forfait 2, 3 ou 4 analyses RSH (prix laboratoire + préleveur) au tarif de 157,00 € HT

Le Conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône a émis un avis favorable en séance du 06 février 2024.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône en séance du 6 février 2024,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

DECIDE de reconduire le dispositif des analyses RSH et de l'étendre à l'ensemble des parcelles situées dans les Aires d'Alimentation de Captages prioritaires sur le territoire EBER,

VALIDE le tarif de 78.50 € HT pour une analyse RSH applicable pour 2024,

VALIDE la mise en place d'un forfait 2, 3 ou 4 analyses au prix 157.00 € HT pour 2024,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Vice-président
Robert DURANTON

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_036-DE